

## ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX

### MISE EN PLACE D'ISOLATION :

- de combles perdus – BAR-EN-01
  - de rampants de toit – BAR-EN-01
  - des murs – BAR-EN-02
  - d'un plancher – BAR-EN-03
  - de toiture terrasse – BAR-EN-05
- Isolation par l'intérieur                       Isolation par l'extérieur

#### COORDONNÉES DU CLIENT POUR LEQUEL LES TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postale : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

- Propriétaire individuel                       copropriétaire

#### COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE QUI A RÉALISÉ LES TRAVAUX

Raison Sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postale : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_

#### CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Année de construction  Avant 1975  
du bâtiment résidentiel  1975 et après (neuf exclus)

Type de bâtiment  Maison individuelle  
 Appartement

Zone climatique  
 H1 (Loiret, Eure-et-Loir)  
 H2 (Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)

Énergie de chauffage (avant travaux) :  Fioul  
 Gaz  
 GPL  
 Electricité  
 Autre

Remplir le tableau pour chacune des parois concernées par la demande de prêt Isolaris :

Paroi isolée	Type d'isolant	Marque	Epaisseur posée (mm)	N° ACERMI* ou Avis technique du CSTB	Surface posée (m <sup>2</sup> )	Résistance de l'isolant - R (m <sup>2</sup> . K/W)
Combles perdus						
Rampants de toit						
Murs intérieurs						
Murs extérieurs						
Plancher						
Toiture terrasse						

Numéro disponible sur le site : [acermi.fr](http://acermi.fr) ou [cstb.fr](http://cstb.fr)

Adresse du chantier (si différente de l'adresse client)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

L'entreprise responsable des travaux s'engage :

- A fournir exclusivement à la Région Centre les documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,
- A informer le client qu'il est susceptible d'être contacté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et par le Conseil Régional du Centre qui pourront contrôler la réalisation des travaux ainsi que leur cohérence avec les éléments déclarés et facturés.

L'entreprise responsable des travaux déclare :

- Que les isolants ont une certification ACERMI ou un numéro d'avis technique du CSTB.
- Que les isolants ont été posés selon le respect des DTU en vigueur et notamment les DTU 25.41 et 25.42

Le client déclare :

- céder exclusivement à la Région Centre l'ensemble des certificats d'économie d'énergie générés par l'opération et à fournir exclusivement à la Région Centre les documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,
- que la Région Centre, par son dispositif Isolaris, a joué un rôle actif et incitatif dans la décision de réaliser les travaux décrits dans cette fiche,
- être informé qu'un contrôle à posteriori des travaux pourra être mené par la Région Centre ou la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour vérifier leur cohérence avec les éléments déclarés et facturés,
- que les travaux mentionnés dans ce document ne concernent pas une extension du logement (construction neuve ou aménagement de locaux non chauffés à l'exception des combles) ou l'isolation de locaux non destinés à l'habitation (garage, grange...).

Travaux débutés le : \_\_\_\_\_

Travaux achevés le : \_\_\_\_\_

La Région Centre pourra conserver les coordonnées du bénéficiaire du prêt pour le tenir informé des prochains outils et mesures qu'elle mettra en place.

Les soussignés certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Fait à \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Le client

2

L'entreprise responsable des travaux

Signature

Signature et Cachet Obligatoires